



RÉGION D'AUDRUICQ
Communauté de Communes

20
20

- ÉDITO
- UNE NOUVELLE USINE POUR LE SEVADEC
- LA COLLECTE ÉVOLUE
- LE CALENDRIER 2020 ZONE 1
- LE CALENDRIER 2020 ZONE 2
- LES BONS GESTES DU TRI

VOTRE
CALENDRIER
DE LA COLLECTE
2020



INFOTri

n°17



BIO-DÉCHETS :

**LA COLLECTE
ÉVOLUE !**



CITEO

ÉDITO



Dans ce nouveau numéro de l'Info Tri, vous trouverez toutes les informations utiles concernant la collecte de vos déchets pour l'année 2020.

Attention, cette année, la fréquence de la collecte des déchets verts et des biodéchets est réduite durant quatre mois : ils seront ramassés une semaine sur deux en janvier, février et mars 2020 ainsi qu'en décembre 2020. Cette réduction s'appliquera également les années suivantes.

En effet, cette période est « creuse » pour les déchets verts notamment. Cette modification de la collecte permettra de faire des économies et ainsi de limiter l'augmentation de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

La collecte reste la même toutes les semaines d'avril à novembre 2020 : elle sera effectuée toutes les semaines.

Vous pourrez retrouver l'ensemble des informations concernant votre commune sur le calendrier des collectes, en pages 4 et 5. La collecte des emballages recyclables et du verre (une semaine sur deux), des déchets ménagers (chaque semaine) et des encombrants (une fois par an) ne changent pas. La collecte des encombrants a d'ailleurs été une nouvelle fois un grand succès en 2019, preuve que ce service, proposé par la CCRA, vous est utile.

Les bons gestes de tri vous sont rappelés en dernière page. Car bien recycler, pour bien valoriser, c'est aussi prendre soin de notre planète. Nous vous invitons également à éviter le gaspillage alimentaire, car le déchet qui est le moins onéreux est celui qui n'existe pas !

Outre toutes les informations pratiques, vous pourrez découvrir l'avancement des travaux de la future usine du SEVADEC, le Centre de Valorisation des Ordures Ménagères Résiduelles (CVOMR), à Calais. Ce bâtiment dernier cri traitera les déchets qui n'entrent pas dans le tri sélectif. Le SEVADEC traite les déchets de 52 communes, soit près de 160 000 habitants de Grand Calais Terres et Mers, des Communautés de Communes du Pays d'Opale et de la Région d'Audruicq.

Les déchets fermentescibles mais aussi le plastique, le bois, le textile, le fer, l'aluminium ou encore le verre qui restent encore dans les ordures ménagères résiduelles seront également valorisés et transformés en énergie. L'objectif est de transformer 80 % de ces déchets en énergie. L'enfouissement des déchets sera réduit, ainsi que les émissions de gaz à effet de serre.

Un projet, déjà bien avancé, qui fait écho au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) que notre Communauté de Communes a lancé conjointement avec Pays d'Opale. L'heure est en effet au développement durable et les collectivités se doivent de montrer l'exemple.

Frédéric COPPIN

Vice-Président de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq en charge des déchets ménagers

Le SEVADEC va transformer 80 % des déchets en énergie

Transformer 80 % des déchets en énergie, c'est l'objectif du centre de valorisation des déchets résiduels, qui sort de terre sur la zone Jacques Monod, à Calais. Ce pôle, construit par le SEVADEC*, traitera les déchets résiduels et encombrants de 52 communes.

Les déchets résiduels sont ceux qui n'entrent pas dans le tri sélectif. Lors de la mise en service de ce nouveau centre, dès l'été 2020, ils seront transformés en énergie :

- Les déchets fermentescibles produiront du **biométhane**, réinjecté ensuite dans le réseau de gaz naturel.
- Le plastique, le bois et le textile seront transformés en **Combustible Solide de Récupération (CSR)**.
- Le fer, l'aluminium ou le verre seront également recyclés.

L'enfouissement des déchets sera réduit, ainsi que les émissions de gaz à effet de serre. Ce centre complètera les actions du centre de tri et de l'usine de biométhanisation, qui produit déjà du compost et du biogaz.

**Le Syndicat d'Élimination et de VAlorisation des DEchets du Calaisis (SEVADEC) a été créé en 2000. Il traite et valorise les déchets des 160 000 habitants de trois intercommunalités : Grand Calais, la Communauté de Communes Pays d'Opale et la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq.*



Un nouveau marché au 1^{er} janvier

La société Opale environnement continue de collecter les déchets ménagers dans nos 15 communes. Ces déchets sont ensuite traités par le Syndicat d'Élimination de de VALorisation des DÉchets du Calaisis (SEVADEC).



À partir du 1^{er} janvier : Changement dans la collecte des déchets verts et biodéchets

Les déchets verts et biodéchets ramassés une semaine sur deux en période hivernale

Attention, à partir du 1^{er} janvier 2020, la collecte des déchets verts et des fermentescibles (votre poubelle marron) évolue. Ils seront collectés une fois tous les 15 jours en janvier, février et mars 2020 ainsi qu'en décembre 2020.

Rien ne change pour le reste de l'année : la collecte sera à nouveau effectuée toutes les semaines d'avril à novembre 2020. Les jours de collecte restent également les mêmes.

Cette décision a été prise pour limiter la hausse de la redevance. D'autant que les ménages produisent moins de déchets végétaux et de biodéchets en période hivernale.

Les pics de production correspondent aux mois de mai, juin, août et septembre. En décembre, janvier et février, les ménages produisent beaucoup moins ce type de déchets.

LA COLLECTE DES DÉCHETS VERTS ET DES BIODÉCHETS EN 2018 :



N'oubliez pas de sortir vos déchets la veille du ramassage !

Les agents collectent vos déchets parfois très tôt le matin. N'oubliez pas de sortir vos poubelles la veille au soir du jour de ramassage. Mettez vos déchets verts dans des conteneurs, des sacs poubelle à usage unique ou sous forme de fagots.

LA SOCIÉTÉ OPALE ENVIRONNEMENT

a accepté de soutenir la CCRA dans la mise en place de son plan Climat. Lors de la collecte des encombrants en 2020, les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques seront mis à part pour être déposés à un organisme agréé qui en assurera le traitement et la valorisation.

2020

ZONE 1 :

Audruicq (centre) *

Muncq-Nieurlet (hors communal) *

Nortkerque

Oye-Plage (centre) *

Polincove

Saint-Folquin

Saint-Marie-Kerque

Saint-Omer-Capelle

Zutkerque

* Détail par secteur sur le site www.ccr.fr



Jours de collecte de vos déchets

	Emballages recyclables et verre 1 semaine sur 2	Déchets ménagers non recyclables chaque semaine	Biodéchets d'avril à novembre chaque semaine janvier, février, mars et décembre 1 semaine sur 2	Déchets verts d'avril à novembre chaque semaine janvier, février, mars et décembre 1 semaine sur 2	Encombrants 1 fois par an
Audruicq (centre)	jeudi	jeudi	vendredi	vendredi	8 - 9 juin
Muncq-Nieurlet (hors communal)	mercredi	mercredi	mardi	mardi	18 juin
Nortkerque	lundi	lundi	mercredi	mercredi	23 juin
Oye-Plage (centre)	mardi	mardi	lundi	lundi	25-26 juin
Polincove	mercredi	mercredi	mardi	mardi	17 juin
Saint-Folquin	vendredi	vendredi	jeudi	jeudi	10 juin
Sainte-Marie-Kerque	lundi	lundi	mercredi	mercredi	22 juin
Saint-Omer-Capelle	vendredi	vendredi	jeudi	jeudi	11 juin
Zutkerque	mercredi	mercredi	mardi	mardi	16 juin

CHANGEMENTS!



- Pensez à sortir vos bacs la veille au soir du jour de ramassage.
- Mettez vos déchets verts dans des conteneurs, des sacs poubelle à usage unique ou sous forme de fagots.
- Lors d'une semaine avec un jour férié, les collectes de la semaine, à partir de ce jour, sont reportées d'une journée jusqu'au samedi inclus.

Déchèteries d'Audruicq et Oye-Plage
du lundi au samedi : 8h-12h / 14h-18h
le dimanche : 9h-12h

Calendrier des emballages recyclables et du verre



Janvier	Février	Mars
L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29	L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31
Avril	Mai	Juin
L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30
Juillet	Août	Septembre
L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30
Octobre	Novembre	Décembre
L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31

- : semaine de ramassage des emballages recyclables et du verre pour la zone 1.
- : semaine de ramassage des emballages recyclables, du verre, des déchets verts et des biodéchets, en janvier, février, mars et décembre, pour la zone 1.
- : jour férié

2020

ZONE 2 :

Audruicq (les périphéries)*

Guemps

Muncq-Nieurlet (communal)*

Nouvelle-Église

Offekerque

Oye-Plage (les périphéries)*

Recques-sur-Hem

Ruminghem

Vieille-Église

* Détail par secteur sur le site www.ccrfa.fr



CHANGEMENTS!

Jours de collecte de vos déchets	Emballages recyclables et verre 1 semaine sur 2	Déchets ménagers non recyclables chaque semaine	Biodéchets d'avril à novembre chaque semaine janvier, février, mars et décembre 1 semaine sur 2	Déchets verts d'avril à novembre chaque semaine janvier, février, mars et décembre 1 semaine sur 2	Encombrants 1 fois par an
Audruicq (les périphéries)	jeudi	jeudi	vendredi	vendredi	8 - 9 juin
Guemps	vendredi	vendredi	jeudi	jeudi	24 juin
Muncq-Nieurlet (communal)	mercredi	mercredi	mardi	mardi	18 juin
Nouvelle-Église	lundi	lundi	mercredi	mercredi	12 juin
Offekerque	vendredi	vendredi	jeudi	jeudi	24 juin
Oye-Plage (les périphéries)	mardi	mardi	lundi	lundi	25-26 juin
Recques-sur-Hem	mercredi	mercredi	mardi	mardi	15 juin
Ruminghem	mercredi	mercredi	mardi	mardi	15 juin
Vieille-Église	lundi	lundi	mercredi	mercredi	12 juin

- Pensez à sortir vos bacs la veille au soir du jour de ramassage.
- Mettez vos déchets verts dans des conteneurs, des sacs poubelle à usage unique ou sous forme de fagots.
- Lors d'une semaine avec un jour férié, les collectes de la semaine, à partir de ce jour, sont reportées d'une journée jusqu'au samedi inclus.



Calendrier des emballages recyclables et du verre

Mars

L	M	M	J	V	S	D
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Février

L	M	M	J	V	S	D
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	

Janvier

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Avril

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Mai

L	M	M	J	V	S	D
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Juin

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Juillet

L	M	M	J	V	S	D
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Août

L	M	M	J	V	S	D
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Septembre

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Octobre

L	M	M	J	V	S	D
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Novembre

L	M	M	J	V	S	D
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Décembre

L	M	M	J	V	S	D
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

■ : semaine de ramassage des emballages recyclables et du verre pour la zone 2.
 ■ : semaine de ramassage des emballages recyclables, du verre, des déchets verts et des biodéchets, en janvier, février, mars et décembre, pour la zone 2.
 ■ : jour férié

Déchèteries d'Audruicq et Oye-Plage
 du lundi au samedi : 8h-12h / 14h-18h
 le dimanche : 9h-12h



Les bons gestes du tri

PAPIERS ET EMBALLAGES RECYCLABLES dans le grand conteneur à couvercle bleu



PAPIER ET CARTONS :

Briques alimentaires, emballages et suremballages en carton, boîtes de pizza vides, rouleaux en carton d'essuie-tout et de papier toilette, boîtes à oeufs en carton, journaux, magazines, papier, enveloppes, annuaires, carnet sans spirales, sacs en papier...

MÉTAL :

Emballages métalliques, boîtes de conserve, aérosols d'hygiène et alimentaires, canettes, couvercles, bouteilles de sirop, barquettes...

PLASTIQUE : BOUTEILLES, BIDONS ET FLACONS

Bouteilles, bidons et flacons vides en plastique avec leurs bouchons (produits d'entretien, d'hygiène et alimentaires).



✓ Emballages vidés mais pas lavés.

✓ Emballages en vrac non empilés.

LE VERRE dans le petit conteneur à couvercle vert



VERRE :

Pots de confiture, petits pots, bocaux et bouteilles en verre.

✓ Pensez à jeter les bouchons dans les ordures ménagères et les couvercles métalliques avec les emballages recyclables.

✓ Les miroirs, les ampoules et la vaisselle ne peuvent pas être jetés dans le conteneur à verre.



LES BIODÉCHETS dans le petit conteneur à couvercle marron



DÉCHETS ALIMENTAIRES:

Restes de repas sans les os, épluchures de fruits et légumes, marc de café, sachets de thé

Les huiles et graisses alimentaires sans les emballages

LINGETTES ET PAPIERS ABSORBANTS:

Couches, papiers absorbants, mouchoirs, papiers gras, nappe en papier, coton, papiers souillés, lingettes...

PETITS VÉGÉTAUX

✓ Pas de sac en plastique dans ce conteneur.

✓ Pas de coquilles d'œufs, d'escargots, de moules...



LES DÉCHETS VERTS en fagots, sac à usage unique ou bac



DÉCHETS DE JARDIN :

Tailles, feuilles, pelouse, branchages...

✓ Contenants recommandés :

- poubelle en plastique (vous pouvez percer le fond du bac afin d'évacuer l'eau et le rendre ainsi plus léger et facile à déplacer)

- sac poubelle à usage unique (le sac ne sera pas restitué)

- sous forme de fagots liés pour les petits branchages (fagot de moins d'1m de long et 70cm de diamètre)

- sous forme de fagots non liés pour les grands branchages (branche de moins d'1m de long et 7cm de diamètre).

✓ Contenants non autorisés : fût, big bag et brouette.

✓ Il est interdit de brûler les déchets verts à l'air libre.



PENSEZ AUSSI :

AUX DÉCHÈTERIES pour les piles, les bidons d'huiles, les pots de peintures, les cartouches d'encre, les ampoules, les téléphones portables et les imprimantes cassés, l'électroménager, les meubles, les gravats...

AUX BORNES DE RELAIS pour les vêtements, les chaussures...

AUX PHARMACIES pour les médicaments entamés, périmés...



LE SAC POUBELLE tout ce qui ne se recycle pas ou ne se valorise pas!

Le plastique : sachets, films (emballages pack d'eau, emballage café) barquettes pour pâtisseries, beurre, lardons, biscuits, jambons...

Le polystyrène

Les sacs d'aliments pour animaux, les sacs de charbon de bois, de ciment

Les capsules et les bouchons en liège

La vaisselle cassée et les bris de verre

Le papier peint

Les coquilles d'escargots, de moules, d'œufs...